

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1847.

Projet d'Adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

Le Sénat saisit toujours avec bonheur cette occasion solennelle pour offrir à Votre Majesté l'hommage de son profond respect et de son dévouement.

Le Sénat apprend avec satisfaction, que le Gouvernement de Votre Majesté reçoit des Puissances étrangères des témoignages d'intérêt et de bienveillante confiance. Il examinera avec une sérieuse attention, les traités qui seront soumis à sa sanction; il applaudit aux efforts que fait le Gouvernement pour donner de l'extension à nos relations internationales, et ouvrir de nouveaux débouchés à nos produits.

Le Sénat a la confiance que l'incident survenu dans nos rapports avec la Cour de Rome, n'altérera en rien la bonne harmonie qui règne entre les deux pays.

Le chemin de fer donne des résultats satisfaisants, mais, nous devons le dire, cette année, comme nous l'avons dit l'année dernière, nous ne pouvons rester stationnaires; pour conserver la position de supériorité que nous avons acquise lors de la création de ce moyen de transport, de nombreuses améliorations sont nécessaires: une bonne comptabilité n'est possible que lorsqu'on aura séparé les dépenses courantes de celles de premier établissement.

Le Sénat, toujours désireux d'apporter d'utiles améliorations à nos voies de communication, prêtera son concours aux travaux d'utilité publique projetés; mais la première condition à ses yeux, est que les dépenses que doivent entraîner ces travaux soient en rapport avec les ressources du pays.

Nous voyons avec plaisir que la voirie vicinale obtient de votre Gouvernement l'attention qu'elle mérite sous le double rapport de l'agriculture et du travail à donner aux classes laborieuses.

La population de plusieurs districts des Flandres a souffert particulièrement des épreuves pénibles que nous venons de traverser. Nous sentons la nécessité de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à ses souffrances.

L'insuffisance des récoltes précédentes nous fait mieux apprécier les bienfaits que la providence vient de répandre sur nous. Plus que jamais nous avons pu nous convaincre de la haute influence que l'agriculture exerce sur les destinées du pays.

L'industrie, cette autre source féconde de la prospérité nationale, appelle également notre sollicitude.

L'exposition de cette année a signalé des progrès dont la nation peut, à juste titre, s'enorgueillir.

L'idée d'une exposition agricole portera des fruits qui seront de plus en plus appréciés.

Le passé nous garantit que la prochaine exposition des beaux-arts maintiendra la Belgique à la place éminente qu'elle s'est acquise à de si justes titres.

Le Sénat reconnaît, Sire, toute l'importance qui s'attache aux questions relatives à l'instruction publique. Il examinera mûrement les propositions qui lui seront faites dans le but d'en perfectionner et d'en compléter l'organisation.

Nous avons de tout temps accordé à l'armée les marques de sympathie et de haut intérêt dont elle est si digne. En plaçant ses fils dans les rangs de cette armée, le Roi lui a donné une marque de haute confiance; le pays, en voyant ses princes grandir entre les défenseurs de la patrie, saura qu'il peut compter sur leur courage et sur leur patriotisme, si l'heure du danger venait à sonner.

L'expérience des dernières années a démontré combien il était urgent de s'occuper de la question sérieuse des monts-de-piété, des dépôts de mendicité, du régime des aliénés et du système pénitentiaire. Nous mettrons de l'empressement, Sire, à examiner les lois qui nous seront soumises, sur ces matières si importantes.

Les lois de finances et les budgets méritent une sérieuse attention de notre part. Nous n'oublierons pas que la sagesse du pays nous a préservés des catastrophes qui frappent nos voisins. Nos efforts tendront à établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État, en ménageant, autant que possible, l'intérêt des contribuables, et en nous assurant, avant de voter de nouveaux impôts, qu'il n'est point possible de réaliser quelques économies.

Nous examinerons les Projets de Loi qui nous seront présentés, dans le but de modifier notre législation communale et électorale, avec la maturité que commande tout ce qui intéresse nos institutions.

Nous souhaitons, avec Votre Majesté, que cette session soit marquée par de nombreux et d'utiles travaux. Le concours actif, et l'appui sincère du Sénat, ne failliront jamais au Gouvernement de Votre Majesté, pour toutes les mesures qui pourront assurer le bonheur et la liberté de la patrie.

Le Baron DE SCHIERVEL.

J. DE BAILLET.

J.-B. D'HANE.

Le Comte DE BRIEY.

DUMON-DUMORTIER, Rapporteur.